

Privilège—M. Langdon

[Français]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ AYANT TRAIT À
L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
NATIONALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnement et Services. Le 20 mai, le député de Laval-des-Rapides a demandé au ministre des Travaux publics en l'absence de la ministre des Approvisionnement et Services, pourquoi certaines firmes du Québec n'avaient pas eu la possibilité de soumissionner relativement à des contrats concernant la technologie des ordinateurs et l'enseignement du français pour les forces militaires. Il citait en exemple les firmes Matrox, DIL International et Technogram. Le ministre des Travaux publics a répondu qu'il y avait une enquête en cours. Est-ce que la ministre pourrait nous dire de quelle enquête il s'agissait et s'il y avait effectivement une enquête en cours, et s'il y a des résultats?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Elle me permettra de faire la lumière sur l'attribution de ce contrat. Il n'a jamais été question d'entreprendre une enquête sur l'attribution de ce contrat de 700 000 \$, lequel est en tous points conforme à nos politiques d'achat. Il y a eu concours. Dix-sept firmes ont été invitées, dont huit du Québec. Malheureusement, les huit firmes du Québec ont décidé de ne pas participer au concours. Comme Québécoise, je le regrette.

Quand on réfère aux fournisseurs auxquels le quotidien *Le Devoir* référerait, ces sociétés avaient elles aussi jugé inapproprié de s'inscrire au répertoire d'achats de mon ministère.

Un dernier commentaire, monsieur le Président. Je veux juste rappeler à cette Chambre et aux personnes qui nous écoutent que si l'on veut faire affaires avec le gouvernement fédéral, on doit d'abord s'inscrire au répertoire des fournisseurs. Et la firme de Chicoutimi avait cru s'inscrire à notre répertoire en complétant un questionnaire pour Statistique Canada. Est-ce qu'au moment où on complète un questionnaire pour le recensement, on a l'impression que notre déclaration d'impôt est complétée? Je pense qu'il faut vraiment être sérieux et s'inscrire réellement si l'on veut faire affaires et obtenir des contrats.

● (1210)

[Traduction]

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre que le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) souhaite soulever la question de privilège.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION D'UN LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE—LES
PRÉTENDUES FAUSSETÉS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais faire part de mes préoccupations au sujet d'un certain nombre de déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui m'a accusé de dire des faussetés à la Chambre des communes. Tout d'abord, sauf erreur, ce type de langage n'a pas sa place à la Chambre. Ensuite, je crois comprendre qu'un député en particulier doit pouvoir soulever des questions au nom de ses électeurs sans se faire attaquer pour autant de cette façon.

Je demande donc en toute déférence à la présidence de renvoyer au comité pertinent la question de savoir si j'ai bel et bien dit des faussetés au cours de questions cette semaine, comme semble le prétendre le ministre, ou encore de demander à ce dernier de retirer ses paroles. Je pense qu'il est possible de formuler des critiques dans cette enceinte sans descendre aussi bas.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais préciser que je souscris au renvoi de cette question au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Il devient de plus en plus fréquent qu'on accuse des députés de dire des faussetés et en l'occurrence, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ne cesse de faire des affirmations de ce genre au sujet de mon chef et de plusieurs autres députés. Que d'autres présidents aient jugé dans le passé que l'utilisation de ce terme était acceptable ou non, il n'en demeure pas moins que la situation à cet égard est pire que jamais, alors qu'on utilise de façon répétée ce terme à l'endroit de députés qui posent des questions. Je vous exhorte donc à renvoyer cette question à ce comité, afin que nous puissions examiner cette nouvelle façon de traiter les questions à la Chambre des communes et décider si nous approuvons ce qui a eu lieu et si nous voulons que les ministres continuent d'agir ainsi dans leurs réponses ou encore les députés, dans leurs questions.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il s'agit, selon moi, d'une question importante et je suis heureux qu'elle ait été soulevée par les députés de l'opposition. Nous savons tous que les Canadiens, du moins une partie d'entre eux, se fondent sur ce qui est dit à la Chambre pour se faire une opinion. Si on ne cesse de lancer dans cette enceinte des affirmations qui ne sont pas vraies, il est possible alors que les téléspectateurs canadiens en viennent à croire qu'une chose est vraie, alors que ce n'est pas le cas. Le problème en l'occurrence c'est, bien entendu, qu'au moins l'un des partis à la Chambre, le parti socialiste, ne cesse de demander au gouvernement de donner des détails sur sa position lors des négociations alors que cela nuirait au processus de négociation.

M. Murphy: Une autre fausseté.

M. Beatty: Voyez qui utilise le mot «fausseté» de l'autre côté.